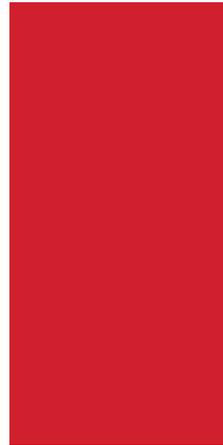
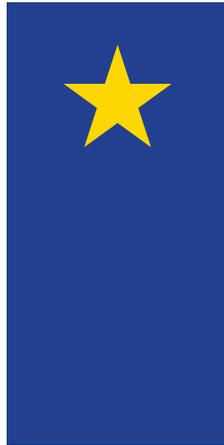


Congrès mondial acadien 2019

Processus de sélection

Cahier de charge



Acadiennes, Acadiens, le monde ce soir vous a écoutés. Le monde ce soir a écouté l'Acadie. Le monde a besoin du peuple acadien comme il a besoin de l'appui de tous les peuples du monde, parce que, ne l'oubliez pas, la charte des Nations Unies commence par cette phrase: "Nous, peuple des Nations Unies..."

*Son Excellence Boutros Boutros-Ghali
Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU)
lors de la séance d'ouverture du CMA 1994*

Table des matières

Introduction	4
L'Acadie	5
La Société Nationale de l'Acadie	6
Historique de la Société Nationale de l'Acadie	7
Politique en matière du Congrès mondial acadien	8
Critères d'évaluation	16
Définition – critères d'évaluation	17
Échéancier	21
Coût associé au dépôt d'une candidature	21
Formulaire d'intérêt	22
Formulaire de mise en candidature	23

INTRODUCTION

À la fin des années 80 et au début des années 90, un groupe de personnes entreprend une démarche devant mener à la tenue du 1er Congrès mondial acadien (CMA) dans le sud-est du Nouveau-Brunswick en 1994. Afin d'assurer le succès et la continuité de ce nouvel événement acadien, on met sur pied une société du CMA.

Après le premier Congrès et la région de la Louisiane choisie pour organiser le deuxième CMA, la société du CMA est devenue inactive et inopérante. Afin de s'assurer qu'il y ait un troisième CMA, il a fallu qu'un groupe d'organismes acadiens accepte de se réunir et signe collectivement une lettre pour officialiser la sélection de la Nouvelle-Écosse comme région hôte du 3e CMA.

Avec le CMA de 2004 qui s'approchait à grands pas, l'intérêt pour la tenue d'un quatrième CMA s'intensifiait graduellement. L'Acadie était donc aux prises avec une situation pour le moins gênante puisqu'il n'existait aucun mécanisme officiel de sélection des futurs Congrès et qu'aucun organisme n'avait ce mandat. Saisie de cette problématique, la SNA a accepté en 2001 le mandat d'assurer la pérennité du Congrès mondial acadien en développant les outils nécessaires pour la sélection de la région hôte du CMA dont un guide d'évaluation et un protocole d'entente signé entre la SNA et la région hôte du CMA. Le cinquième CMA aura lieu dans la région de l'Acadie des terres et forêts (Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick, Nord du Maine et du Témiscouata au Québec).

L'ACADIE

Fondée en 1604, l'Acadie est la première tentative de colonisation du Nouveau Monde. De Monts, Champlain et Poutrincourt, accompagnés de 80 colons français, dirigent l'expédition et installent la colonie à l'Île-Ste-Croix, puis, l'année suivante, à Port Royal. Ils amorcent alors la grande aventure de l'Acadie dont l'histoire sera marquée à tout jamais par le Grand Dérangement de 1755. Déportés dans plusieurs colonies britanniques d'Amérique du Nord et pourchassés pendant huit années complètes, ce n'est qu'en 1763 que l'Acadie, pratiquement détruite, reprend vie.

Au Nouveau-Brunswick, les Acadiens s'installent surtout le long des côtes, de Cap-Pelé à Miscou et à l'intérieur des terres jusqu'à St-Jacques, au nord-ouest de la province. En Nouvelle-Écosse, ils prennent racine à la Baie Ste-Marie et au Cap Breton, tandis qu'à l'Île-du-Prince-Édouard, on les retrouve initialement dans la région Évangéline, et à Terre-Neuve, sur la côte ouest de la province.

Le Collège de Memramcook et l'Université Sainte-Anne, fondés à la fin du 19^e siècle, donneront à l'Acadie un souffle nouveau. Par le fait même, l'Acadie entrera dans l'ère de la modernité, accomplissant un progrès déterminant en matière d'éducation, de justice sociale et de droits linguistiques.

La Société Nationale de l'Acadie

La Société Nationale de l'Acadie (SNA) est une fédération regroupant les associations provinciales acadiennes porte-parole des quatre provinces de l'Atlantique ainsi que les quatre associations jeunesse francophones du Canada atlantique. La membreship de la SNA comprend également sept membres associés provenant de la France, du Québec, de Saint-Pierre et Miquelon, de la Louisiane, du Maine, des Îles-de-la-Madeleine et un membre Atlantique.

Vision

Le peuple acadien de l'Atlantique évolue dans des communautés vibrantes, dynamiques, inclusives, reconnues et valorisées pour leur contribution essentielle au plein épanouissement de la société aux plans atlantique, national et international.

Mission

La Société Nationale de l'Acadie a pour mission de promouvoir les intérêts du peuple acadien, particulièrement de l'Atlantique.

Mandat

La Société Nationale de l'Acadie accomplit sa mission en assumant le mandat suivant:

- représenter le peuple acadien de l'Atlantique aux niveaux atlantique, national et international;
- valoriser l'identité, les réalisations et les succès du peuple acadien, particulièrement de l'Atlantique;
- favoriser la concertation et le réseautage des organismes acadiens de l'Atlantique;
- assurer l'organisation d'activités et de manifestations d'envergure du peuple acadien.

L'objectif principal de la SNA est la promotion et la défense des droits et intérêts du peuple acadien des provinces de l'Atlantique. Pour ce faire, elle mène différentes activités sur les scènes internationale et interprovinciales.

La Société Nationale de l'Acadie est une fédération sans but lucratif qui regroupe les quatre associations francophones porte-parole des provinces de l'Atlantique ainsi que les quatre associations jeunesse. La SNA compte également des membres affiliés au Québec, en France et en Louisiane.

Historique de la Société Nationale de l'Acadie

La fondation de la Société Nationale de l'Acadie remonte en 1881, lors de la première convention acadienne tenue à Memramcook, au Nouveau-Brunswick. Près de 5000 personnes de tous les coins de l'Acadie avaient participé à cette réunion. On créa alors l'organisme, la Société Nationale l'Assomption.

De 1881 à 1955, la Société Nationale l'Assomption a tenu onze grands congrès, à des intervalles variant de trois à dix ans. Les questions débattues touchaient, entre autres, à l'éducation, l'agriculture, la colonisation, la presse et les problèmes de l'émigration.

Lors du 12e congrès général des Acadiens tenu le 22 juin 1957 à Memramcook, la Société Nationale l'Assomption devint la Société Nationale des Acadiens. Pour la première fois de son histoire, l'organisme eut alors un secrétariat permanent et un Conseil Général qui se réunissaient annuellement. Son rôle était de voir à la défense et à la promotion de la vie française en Acadie. Elle desservait les Acadiennes et les Acadiens des trois provinces maritimes. Son premier bureau permanent ouvrit ses portes le 1er août 1958 à Moncton. Le projet de loi d'incorporation de la SNA reçut l'assentiment de Fredericton le 11 avril 1959.

Vers la fin des années 1960 et le début des années 1970, avec l'émergence des différentes associations acadiennes provinciales, la Société Nationale des Acadiens diversifia un peu ses actions et, en plus de travailler sur des dossiers interprovinciaux, commença à développer des liens sur la scène internationale, plus particulièrement avec la France. Elle devint alors une fédération formée des trois organismes provinciaux: la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick, la Fédération Acadienne de la Nouvelle-Écosse et la Société Saint-Thomas d'Aquin.

En 1986, les francophones de Terre-Neuve-et-Labrador, par le biais de leur association provinciale, la Fédération des Francophones de Terre-Neuve-et-Labrador, devinrent membres de la Société Nationale des Acadiens. En 1988, c'est au tour des quatre associations jeunesse provinciales d'adhérer à la Société Nationale des Acadiens. En 1994, l'association française, les Amitiés Acadiennes, dont le siège social se trouve à Paris, devient membre associée de la SNA et en 1998, ce fut le tour de la corporation culturelle Arrimage, des Îles-de-la-Madeleine. La Corporation des Acadiens aux Îles remplace cette dernière au sein de l'organisme et deux nouveaux membres associés, soit Action cadienne et l'Association St-Pierre et Miquelon/Acadie, joignent les rangs de la SNA en 2001.

La Société Nationale des Acadiens devient la Société nationale de l'Acadie le 23 mai 1992, soit lors de sa première assemblée générale annuelle tenue dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

En juillet 2005, la SNA devient officiellement une organisation internationale non gouvernementale accréditée du statut consultatif auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie. Ce nouveau titre permettra dorénavant à la SNA de prendre sa juste place dans la Francophonie internationale.

POLITIQUE DE PÉRENITÉ DU CONGRÈS MONDIAL ACADIEN

Société Nationale de l'Acadie

Février 2012

1. Les principes directeurs du Congrès mondial acadien

1.1 Mission

Par la tenue d'un événement rassembleur d'envergure internationale, le CMA participe au dynamisme, à l'unité et à la modernité du peuple acadien et encourage son développement.

1.2 Vision

Par la tenue du CMA, la SNA souhaite rapprocher les Acadiennes et Acadiens et tous ceux qui s'intéressent à l'Acadie pour leur donner l'occasion de tisser des liens durables, d'explorer des moyens de se développer, de prendre conscience de leur identité et de renforcer leur fierté, ce qui mène à une Acadie actuelle et engagée.

1.3 Valeurs

Le CMA est une manifestation publique de l'existence et de la force du peuple acadien. Par une programmation variée, il est ouvert sur le monde, il encourage la diversité et l'innovation et il permet de découvrir la grande Acadie.

2. Pouvoirs, rôles et responsabilités

2.1 Société Nationale de l'Acadie

Dans le cadre du CMA, la Société Nationale de l'Acadie, seule et unique porte parole du peuple acadien, détient les pouvoirs et responsabilités suivants :

2.1.1 assure la pérennité de l'évènement en adoptant, par l'entremise de son conseil d'administration, la politique régissant l'attribution des Congrès mondiaux acadiens;

2.1.2 développe et gère le processus devant mener à la sélection d'une région hôte pour la tenue du CMA;

2.1.3 prépare et signe le protocole d'entente avec le comité organisateur et assure le respect de ce dernier;

2.1.4 encourage la présence d'une délégation de la région hôte du prochain CMA lors du présent Congrès afin de pouvoir observer les diverses facettes de son organisation;

2.1.5 s'engage à rendre accessible toute documentation en sa possession afférente à l'organisation du CMA;

2.1.6 est propriétaire et responsable de l'image générique du CMA, ce qui inclut logo, site web et médias sociaux.

2.2 Comité organisateur du Congrès mondial acadien

Dans le cadre du CMA, le comité organisateur accepte les rôles suivants :

2.2.1 est responsable de l'organisation du CMA et de son financement;

2.2.2 est le mandataire de la région hôte aux fins d'exécuter les obligations de celle-ci relativement à l'organisation et à la tenue du CMA;

2.2.3 doit être dûment incorporé;

2.2.4 doit dissoudre son incorporation à la fin du CMA dans les délais prescrits au protocole d'entente;

2.2.5 signe et respecte le protocole d'entente signé avec la SNA;

2.2.6 assure à la SNA une place prépondérante dans l'ensemble des activités populaires et protocolaires du CMA.

3. Structure

3.1 Comité organisateur du Congrès mondial acadien

3.1.1 Le comité organisateur devra être composé d'un bureau de direction, d'un conseil d'administration et d'une assemblée générale annuelle.

3.1.2 Le bureau de direction devrait être composé, au minimum, d'une présidence, d'une vice-présidence et d'une trésorière ou d'un trésorier.

3.1.3 La composition du conseil d'administration sera déterminée par le comité organisateur. Cependant, la Société Nationale de l'Acadie (SNA) et la Fédération des associations de familles acadiennes (FAFA) auront droit à un siège, non votant, au sein du conseil d'administration du comité organisateur du CMA. Les dépenses de déplacement de cette personne seront aux frais du comité organisateur.

3.1.4 Le comité organisateur doit tenir une assemblée annuelle des membres et partenaires au moins une (1) fois l'an.

4. Nom de l'évènement

Le nom officiel de l'évènement est: Congrès mondial acadien. Aucune traduction ne sera acceptée.

5. Langue

La langue officielle de l'évènement est le français. La langue française doit être prédominante dans toutes les communications officielles du comité organisateur.

6. La programmation du Congrès mondial acadien

La programmation du CMA doit contenir les éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

6.1 Les rencontres de familles

Le comité organisateur, avec l'aide de la Fédération des associations de familles acadiennes (FAFA), organise le volet des rencontres de familles. Il est encouragé de rechercher de nouvelles familles à chacune des éditions du CMA.

6.2 Les conférences

Un volet de conférences doit avoir lieu dans la programmation du CMA. Des actes des conférences doivent être publiés à la suite de l'évènement.

6.3 Rencontres d'envergure

Les évènements suivants doivent faire partie de la programmation du CMA :

6.3.1 Le Grand rassemblement jeunesse (GRJ), en partenariat avec la Commission jeunesse de l'Acadie (CJA) de la Société Nationale de l'Acadie (SNA);

6.3.2 Le Sommet des femmes, en partenariat avec les organismes de femmes;

6.3.3 Espace populaire acadien (Ex. Espace 2009 du CMA 2009);

6.3.4 Autres, selon le désir du comité organisateur.

6.4 Cérémonie et manifestation culturelle

Des spectacles de grande envergure doivent être organisés pour marquer l'ouverture et la fermeture du CMA ainsi que des activités le 15 août.

6.5 Autres

La région hôte peut ajouter des éléments à la programmation pour mieux refléter la culture locale.

7. Durée du Congrès mondial acadien et dates

Afin de refléter son caractère acadien, le CMA doit comprendre le 15 août, fête nationale des Acadiens, dans sa programmation. La durée du CMA doit être au moins de 14 jours et ne pas excéder 21 jours.

8. Fréquence du Congrès mondial acadien

Le CMA doit avoir lieu à tous les 5 ans.

9. Échéancier

La Société Nationale de l'Acadie doit préparer et faire approuver, par son conseil d'administration, l'échéancier de la sélection de la région hôte deux ans avant la tenue du prochain CMA.

10. Appel de candidature

10.1 Appel d'offre

Un appel d'offre doit être fait selon l'échéancier approuvé par le conseil d'administration de la SNA. Cet appel d'offre doit être annoncé par conférence de presse de la SNA organisée à cet effet et paraître dans les médias des grandes régions qui pourraient démontrer de l'intérêt (les provinces atlantiques, le Québec, la France, la Louisiane et les états de la Nouvelle-Angleterre). L'appel d'offre doit également paraître dans les médias des régions ayant démontré de l'intérêt lors des deux derniers appels d'offre. L'appel d'offre doit être diffusé en français et en anglais. L'utilisation des médias sociaux est fortement recommandée. L'appel d'offre doit être ouvert pour une période d'au moins un (1) mois.

10.2 Formulaire d'intérêt de mise en candidature

Les régions intéressées à accueillir le prochain CMA doivent présenter le formulaire d'intérêt de mise en candidature selon l'échéancier. La remise de ce formulaire n'oblige pas une région à présenter sa candidature, mais toute région désirant présenter sa candidature doit signaler son intérêt à la SNA par la remise de ce formulaire.

10.3 Dossier de mise en candidature

10.3.1 Les régions qui auront démontré leur intérêt par la remise du formulaire d'intérêt de mise en candidature disposeront de quatre (4) mois pour préparer un dossier de candidature.

10.3.2 Ce dossier a pour but de présenter la région et de démontrer comment elle répond aux critères d'évaluation en annexe.

10.3.3 Un frais, déterminé par le bureau de direction de la SNA, sera demandé aux régions candidates pour :

- a. avoir un frais uniforme pour l'ensemble des régions;
- b. assurer une uniformité dans les conditions de voyage du jury;
- c. offrir à la SNA une compensation monétaire pour le travail accompli dans ce dossier.

10.4 Absence de candidature

Dans l'éventualité où aucune candidature n'est soumise, le conseil d'administration a l'autorité de désigner une région hôte ou de prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la tenue de l'évènement.

11. Comité d'évaluation

11.1 Composition

11.1.1 Le comité d'évaluation doit être composé de trois (3) personnes ne résidant pas dans une des régions candidates et étant le plus représentatif possible des grandes

régions de l'Acadie. La présidence sera déterminée lors de la première rencontre du comité d'évaluation par les membres eux-mêmes.

11.1.2 Les membres du comité d'évaluation devront être nommés par le Conseil d'administration de la SNA à huis clos et par scrutin secret.

11.1.3 À ces trois personnes s'ajoute un employé de la SNA à titre de personne ressource. Une ou plusieurs personnes doivent également être désignées à titre de substituts dans l'éventualité où l'un ou plusieurs des membres du comité devaient se désister.

11.1.4 Les membres du comité sont nommés pour un seul mandat qui prend fin à l'annonce de la région hôte.

11.1.5 Un membre ne peut pas siéger deux fois de suite au comité d'évaluation.

11.1.6 Les membres du comité d'évaluation sont tenus à la confidentialité quant aux décisions prises et aux discussions ayant mené à ces décisions. Ils seront tenus de signer une déclaration d'engagement confidentiel.

11.2 Mandat du comité d'évaluation

Le comité d'évaluation a comme mandat d'évaluer les régions candidates, de choisir la région hôte et de présenter au Conseil d'administration de la SNA la candidature qui a été retenue à huis clos.

11.3 Orientation du comité d'évaluation

11.3.1 Une réunion d'orientation des membres du comité d'évaluation doit avoir lieu, physiquement ou par conférence téléphonique, avant le début du processus d'évaluation des régions candidates.

11.3.2 Les personnes membres du comité d'évaluation doivent recevoir une copie de tous les dossiers officiels de mise en candidature lors de cette réunion.

12. Évaluation des candidatures

12.1 Critères

L'évaluation des candidatures se fait par le comité d'évaluation, selon les critères en annexe et approuvés par le conseil d'administration de la SNA. Les candidatures seront jugées selon leur mérite, tout en tenant compte de la nécessité de faire circuler le CMA à travers l'Acadie internationale.

12.2 Absence de candidature de qualité

Dans l'éventualité où aucune candidature satisfaisante, aux yeux du comité d'évaluation, n'est soumise, le conseil d'administration de la SNA a l'autorité de désigner une région hôte ou de prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la tenue de l'évènement.

13. Visite des sites

Le comité d'évaluation devra visiter chaque site aux frais de la SNA et en suivant la politique de déplacement de cette dernière. Aucun cadeau ne peut être remis aux personnes membres du comité d'évaluation.

14. Décision du comité d'évaluation

14.1 Rapport du comité d'évaluation

La présidence du comité d'évaluation doit préparer un rapport écrit décrivant l'analyse effectuée pour chacune des candidatures. Le rapport doit également comprendre la recommandation finale du comité d'évaluation.

14.2 Dépôt du rapport à la Société Nationale de l'Acadie

La recommandation du comité d'évaluation est présentée pour adoption au Conseil d'administration de la SNA à huis clos. La décision du Conseil d'administration de la SNA sera finale et sans appel.

15. Annonce de la région hôte

La Société Nationale de l'Acadie doit organiser une conférence de presse pour annoncer la région hôte du prochain CMA. Cette conférence de presse aura lieu en marge de l'AGA de la SNA.

16. Protocole d'entente

Un protocole d'entente entre la région hôte et la SNA doit être signé à un moment convenu par les deux parties, et ce, à l'intérieur des cinq mois suivant l'annonce officielle. Le protocole déterminera les responsabilités des deux parties par rapport à l'organisation du CMA. Le protocole d'entente doit respecter les clauses contenues dans cette politique.

17. Révocation

Si le protocole d'entente n'est pas respecté par le comité organisateur, la Société Nationale de l'Acadie, par l'entremise de son conseil d'administration, peut retirer l'organisation du Congrès mondial acadien au comité organisateur.

18. Communication

Le logo de la Société Nationale de l'Acadie (SNA) ainsi que le logo générique du Congrès mondial acadien (CMA) ne peuvent être utilisés sans autorisation de la SNA.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Sélection – 6^e Congrès mondial acadien

La candidature respecte-t-elle la politique en matière du Congrès Mondial Acadien de la SNA? Oui _____ Non _____

La candidature a-t-elle respecté l'échéancier adopté par le CA de la SNA? Oui _____ Non _____

Critères	Valeur	Répartition
1- Profil de la région d'accueil	100/400	25%
- Données démographiques, sociales, économiques, etc.	5	
- Histoire acadienne	5	
- Objectifs de la candidature	10	
- Importance de la tenue du CMA pour la région	10	
- Appui et engagement à la candidature		
a. Communautaire	20	
b. Gouvernement	20	
c. Populaire	20	
- Priorisation de l'évènement	5	
- Expérience de la communauté en organisation d'évènements	5	
2- Structure du comité organisateur	30/400	7,5%
- Organigramme du Comité organisateur et postes clés	15	
- Politiques et procédures du comité de candidature	15	
3- Plan d'affaire	80/400	20%
- Prévisions budgétaires réalistes	25	
- Sources de financement confirmées et potentielles	25	
- Plan de relations publiques et communications	10	
- Plan de recrutement des ressources humaines (employés, personnes à contrat, bénévoles, porte-parole, etc.)	10	
- Legs	10	
4- Plan opérationnel	115/400	28,75%
- Programmation et infrastructure proposées		
a. Cérémonie d'ouverture	10	
b. Cérémonie de fermeture	10	
c. Fête nationale de l'Acadie	10	
d. Espace populaire acadien	10	
e. Grand rassemblement jeunesse	10	
f. Sommet des femmes	10	
g. Rencontres de familles	10	
h. Autres	10	
- Hébergement	25	
- Protocole	10	
5- Cheminement critique	35/400	8,75%
- Échéancier	15	
- Plan de transition	20	
6- Évènement Éco-responsable	15/400	3,75%
- Plan vert	15	
7- La région n'a jamais accueilli le CMA.	20/400	5%
8- Présentation générale du dossier de candidature	5/400	1,25%
TOTAL	400/400	100%

DÉFINITION – CRITÈRES D'ÉVALUATION

Sélection – 6^e Congrès mondiaux acadien

1- Profil de la région d'accueil

Données démographiques, sociales, économiques, etc.

La candidature doit fournir les détails démographiques, sociaux et économiques démontrant que la région possède les atouts nécessaires pour accueillir le CMA.

5/400 (1,25%)

Histoire acadienne

La candidature doit expliquer l'histoire acadienne de la région et son impact sur le développement de la région.

5/400 (1,25%)

Objectifs de la candidature

La candidature doit expliquer les objectifs de sa candidature. Pourquoi la région fait-elle demande pour organiser le CMA?

10/400 (2,50%)

Importance de la tenue du CMA pour la région

La candidature doit démontrer quel impact et retombées aura l'organisation du CMA pour la région.

10/400 (2,50%)

Appui et engagement à la candidature

a. Communautaire : La candidature doit démontrer l'appui des organismes communautaires de la région à l'organisation du CMA.

20/400 (5%)

b. Gouvernement : La candidature doit démontrer l'appui politique et financier des différents paliers gouvernementaux à l'organisation du CMA.

20/400 (5%)

c. Populaire : La candidature doit démontrer l'appui de la population à l'organisation du CMA. Quels moyens ont été pris pour consulter les citoyens face à la candidature de leur région?

20/400 (5%)

Priorisation de l'évènement

La candidature doit démontrer que le CMA sera l'activité majeure durant l'année de l'évènement. Quelles autres activités majeures se déroulent pendant l'année du CMA? Quelle est la relation du CMA avec ces autres activités?

5/400 (1,25%)

Expérience de la communauté en organisation d'évènements

La candidature doit démontrer, en donnant des exemples du passé, qu'elle a acquis les capacités d'organiser un évènement d'envergure.

5/400 (1.25%)

2 - Structure du comité d'accueil

Organigramme du comité organisateur et postes clés

La candidature doit expliquer quel sera l'organigramme du comité organisateur. Également, elle doit définir quels sont les postes clés à combler.

15/400 (3,75%)

Politiques et procédures du comité de candidature

La candidature doit démontrer les différentes politiques et procédures utilisées dans le processus de mise en candidature.

15/400 (3,75%)

3. Plan d'affaire

Prévision budgétaire réaliste

La candidature présente un budget réaliste et sensé, exposant les différentes initiatives prévues par le comité de candidature.

25/400 (6,25%)

Sources de financement confirmées et potentielles

La candidature doit présenter ses bailleurs de fonds qui ont déjà confirmé leur participation financière et le montant de cette dernière. Également, la candidature doit démontrer les sources financières potentielles et le montant visé.

25/400 (6,25%)

Plan de relations publiques et de communication

La candidature doit démontrer qu'elle possède un plan de relations publiques et de communication. Elle doit démontrer les différents outils qu'elle prévoit utiliser pour promouvoir le CMA.

10/400 (2.5%)

Plan de recrutement des ressources humaines

La candidature doit démontrer son plan en termes de recrutement pour les ressources humaines. Ce plan doit comprendre les élu.e.s, employé.e.s, contractuel.le.s et bénévoles impliqués avec le CMA.

10/400 (2.5%)

Legs

Quel sera le ou les legs du CMA à la région ? Ce legs peut être physique ou évènementiel.

10/400 (2.5%)

4 – Plan opérationnel

Programmation et infrastructure proposées

a. Cérémonie d'ouverture : La candidature spécifie l'emplacement et présente le concept préliminaire et réaliste de la cérémonie.

10/400 (2.5%)

b. Cérémonie de fermeture : La candidature spécifie l'emplacement et présente le concept préliminaire et réaliste de la cérémonie.

10/400 (2.5%)

c. Fête nationale de l'Acadie : La candidature spécifie l'emplacement et présente le concept préliminaire et réaliste des festivités entourant la fête nationale.

10/400 (2.5%)

d. Espace populaire acadien : La candidature présente le concept préliminaire de l'espace populaire acadien (Ex. 2009 et l'espace 9). Également, la candidature doit présenter une programmation préliminaire.

10/400 (2.5%)

e. Grand rassemblement jeunesse : La candidature doit exposer la place qu'elle accordera au Grand rassemblement jeunesse.

10/400 (2.5%)

f. Sommet des femmes : La candidature doit exposer la place qu'elle accordera au Sommet des femmes.

10/400 (2.5%)

g. Rencontres de familles : La candidature doit exposer sa stratégie pour recruter les différentes familles participant à l'évènement.

10/400 (2.5%)

h. Autres : La candidature expose toutes ses idées pouvant bonifier la programmation du Congrès mondial acadien.

10/400 (2.5%)

Hébergement

La candidature démontre clairement que la région possède les installations nécessaires pour accueillir l'ensemble des participants. (Statistiques à l'appui)

25/400 (6,25%)

Protocole

La candidature possède un plan d'action concernant le protocole. Il est important que la Société Nationale de l'Acadie se retrouve dans ce plan.

10/400 (2.5%)

5. Cheminement critique**Échéancier**

La candidature doit présenter un échéancier préliminaire qui démontre les grandes décisions et les grandes étapes de réalisation des événements majeurs.

15/400 (3,75%)

Plan de transition

La candidature doit démontrer comment elle propose d'effectuer la transition entre le comité de nomination à comité organisateur.

20/400 (5%)

6 – Évènement Éco-responsable**Plan vert**

La candidature doit démontrer comment elle prévoit organiser le Congrès mondial acadien le plus éco-responsable.

15/400 (3,75%)

7 – La région n'a jamais accueilli le CMA

La candidature a-t-elle déjà organisé le CMA? (Non = 20 pts, Oui = 0 pts)

20/400 (5%)

8- Présentation générale du dossier de candidature

La présentation écrite était-elle complète et de qualité ? La présentation orale lors de la visite était-elle bien organisée? Les gens du comité de nomination avaient-ils les réponses ?

5/400 (1,25%)

ÉCHÉANCIER

Voici l'échéancier que la Société Nationale de l'Acadie impose aux groupes candidats pour l'obtention du CMA 2019. Ces dates doivent être respectées.

Afin d'assurer un traitement juste et équitable à l'ensemble des régions candidates, il est important de respecter l'échéancier. Le non-respect de ces dates résultera d'une fin de non recevoir à la candidature.

Tâches	Date
Ouverture des candidatures	22 janvier 2013
Dépôt du formulaire d'intérêt de mise en candidature par les régions intéressées à accueillir le prochain CMA	10 mai 2013 à 16h30 (heure de l'Atlantique)
Dépôt des documents officiels de mise en candidature	25 octobre 2013 à 16h30 (heure de l'Atlantique)
Évaluation des dossiers des régions candidates	Novembre 2013 à mars 2014
Visite des régions candidates	Avril 2004
Sélection et annonce de la région hôte du prochain Congrès mondial acadien à l'AGA de la SNA	Juin 2014

COÛT ASSOCIÉ AU DÉPÔT D'UNE CANDIDATURE

Le bureau de direction de la SNA, comme le stipule l'article 10.3.3, a fixé le montant à être remis lors du dépôt des documents officiels à **5000\$**.

Ce montant doit être remis par chèque à la Société Nationale de l'Acadie en même temps que le dépôt des documents officiels. La date limite est le 25 octobre 2013 à 16h30, heure de l'Atlantique.



FORMULAIRE D'INTÉRÊT
PROCESSUS DE SÉLECTION
CONGRÈS MONDIAL ACADIEN 2019

NOM DE LA RÉGION *	
ADRESSE POSTALE	
PERSONNE RESSOURCE ET COORDONNÉES	Nom : Adresse : Code postal : Téléphone (bureau) : _____ Téléphone (domicile) : _____ Télécopieur : _____ Courriel : _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RESSOURCE

DATE DE LA SIGNATURE

* Par région, on comprend toute entité au sens large (municipalité, ensemble de communautés, organisme, regroupements régionaux ou provinciaux)

RETOURNEZ AVANT LE 10 MAI 2013, 16H30 (HEURE DE L'ATLANTIQUE) À :
 SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'ACADIE
 307, rue Amirault
 Dieppe, Nouveau-Brunswick
 E1A 1G1
 Télécopieur (506) 853-0400



FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE
PROCESSUS DE SÉLECTION
CONGRÈS MONDIAL ACADIEN 2019

NOM DE LA RÉGION *	
ADRESSE POSTALE	
PERSONNE RESSOURCE ET COORDONNÉES	Nom : Adresse : Code postal : Téléphone (bureau) : _____ Téléphone (domicile) : _____ Télécopieur : _____ Courriel : _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE RESSOURCE

DATE DE LA SIGNATURE

Une copie certifiée de la résolution de l'entité légale appropriée confirmant un intérêt à la mise en candidature de la région doit être annexée à la présente. Veuillez également inclure un chèque au montant de 5000\$ à l'ordre de la Société Nationale de l'Acadie.

* Par région, on comprend toute entité au sens large (municipalité, ensemble de communautés, organisme, regroupements régionaux ou provinciaux)

RETOURNEZ AVANT LE 25 OCTOBRE 2013, 16H30 (HEURE DE L'ATLANTIQUE) À:
 SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'ACADIE
 307, rue Amirault
 Dieppe, Nouveau-Brunswick
 E1A 1G1
 Télécopieur (506) 853-0400